

017/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 10 FEVRIER 2026
à 18 Heures 30

PRESENTS : Mme BENDJEBARA-BLAIS, Maire,
M. SOUCASSE, Mme MATARD, M. DEMANDRILLE, Mme LALIGANT, MM.
TRANCHEPAIN, MICHEZ, Adjoint au Maire,
M. MASSON, Mme ECOLIVET, M. BECASSE, Mme CREVON, MM. DAVID, JULIEN,
BORDRON, Mme DE CASTRO MOREIRA, M. FOLLET, Mmes DARTYGE, SENTUNE, M.
MARAIS, Mme DUBOURG, M. DE PINHO, Mmes VAN DUFFEL, LAVOISEY, MÉRABET,
Conseillers Municipaux,

ABSENTS ET EXCUSES :
Mme UNDERWOOD, Adjointe au Maire,
Mme BENDJEBARA, M. MICHEL, Mme CHEVALLIER, M. TALBOT, Conseillers Municipaux,

AVAIT DELEGATION : Mme SENTUNE (pour Mme UNDERWOOD)

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur JULIEN, Conseiller Municipal,

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29
NOMBRE DE PRESENTS : 24
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 25 (1 pouvoir)

OBJET : BUDGET ANNEXE « ZAC DES HAUTES NOVALES » - EXERCICE 2026

BUDGET ANNEXE « ZAC des Hautes-NOVALES » - Exercice 2026

Monsieur Gérard SOUCASSE, 1^{er} Adjoint au Maire, expose ce qui suit

Pour rappel, ce budget, initié en 2012 sous l'appellation « Lotissement HN2 », a pour objet la gestion de l'aménagement des terrains des Hautes-NOVALES (14 hectares), sous la forme d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

La première tranche a pu être cédée en novembre 2020 (956 000 € HT). Reste la seconde tranche évaluée à 1 415 000 € net vendeur. Si cette vente se concrétise, elle permettra au budget annexe de reverser au budget principal un excédent exceptionnel qui correspond au solde de la vente.

En plus de l'autofinancement qui s'élève à 590 237,94 €, un emprunt de 247 233,17 € est inscrit afin d'assurer l'équilibre de la section d'investissement.

Ainsi le budget annexe 2026 se présente comme suit :

Section de fonctionnement

| Dépenses | Recettes |
|--|---|
| 023 – Virement à la section d'investissement 590 237,94 € | 002 – Excédent reporté 2025 590 237,94 € |
| TOTAL 590 237,94 € | TOTAL 590 237,94 € |

Section d'investissement

| Dépenses | Recettes |
|---|--|
| 001 – Report résultat investissement 2025 837 471,11 € | 021 – Virement de la section de fonctionnement 590 237,94 € 1641 – Emprunt et dettes assimilés 247 233,17 € |
| TOTAL 837 471,11 € | TOTAL 837 471,11 € |

Par conséquent, il vous est proposé de bien vouloir approuver le Budget 2026 du Budget Annexe « ZAC des Hautes-NOVALES ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de M. Gérard SOUCASSE, 1^{er} Adjoint au Maire et avoir délibéré,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la loi n° 94.504 du 22 Juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

- Vu les décrets pris en application de la loi n° 94.504 du 22 Juin 1994 portant diverses dispositions budgétaires et comptables, relatives aux collectivités locales et de l'article L 2311.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération en date du 10 février 2026 relative à l'approbation du Compte financier Unique (CFU) 2025 pour le Budget Principal de la Ville et le Budget Annexe « ZAC des Hautes NOVALES »,

- Vu la Commission Finances en date du 28 janvier 2026 et la Commission Générale du 03 février 2026,

- Considérant que dans le cadre de l'année budgétaire 2026, il y a lieu d'adopter un budget primitif au Budget annexe « ZAC des Hautes Noales »,

DECIDE A L'ISSUE D'UN VOTE :

-Contre : 0

-Abstention : 3

-Pour : 22 (dont 1 pouvoir)

- d'approuver le Budget Primitif du Budget annexe « ZAC des Hautes Noales » pour l'année 2026,

- d'autoriser Mme le Maire à faire appliquer cette décision,

Il est à noter qu'en vertu de l'article R.421-I du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la Ville de SAINT AUBIN LES ELBEUF.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures.



Karine BENDJEBARA-BLAIS,
Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605617-20260210-017-2026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2026

Publication : 23/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

